

Inscription Pédibus 2023/24

1. Coordonnées de l'enfant

Nom :			
Prénom			
Adresse :			
École :			
Classe :		Titulaire 23/24 :	

	Aller matin	Retour matin	Aller après-midi	Retour après-midi
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				

2. Convention réglant la collaboration des parents

Le (la) soussigné(e) :

Père			
Mère			
domicilié(e) à :			
Téléphone :		GSM :	

autorise l'enfant susmentionné à se rendre à l'école à pied avec l'appui du service des rangs scolaires.

L'élève sera pris(e) en charge à l'arrêt à heures précises
à heures précises

(Le groupe respecte l'horaire établi et ne peut attendre un enfant en retard)

et déposé(e) en retour à l'arrêt à heures précises
à heures précises

L'accompagnateur responsable a autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. Il est le premier interlocuteur des parents pour tout problème qui pourrait se poser.

Date :

Signature :